

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2015.

Sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf du mois de juin à 20 heures, le conseil communautaire dûment convoqué en date du 23 juin 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

Membres présents : François BERINGER, Sandrine BLONDEAU, Claude BRENDER, Christine GANTNER, Frédéric GOETZ, Jérôme HEGY, Mario HEGY, Philippe HEID, Liliane HOMBERT, Marie-Jeanne KIEFFER, Cédric LEPAUL, Jean-Louis LIBSIG, Henri MASSON, Agnès MATTER-BALP, Etienne SARTORIO et Thierry SCHELCHER.

Membre(s) excusé(s): Luc MEYER
Etienne SIGRIST
Sonia WALTISPERGER
Sylvain WALTISPERGER

Procuration(s): Luc MEYER à Thierry SCHELCHER
Etienne SIGRIST à Claude BRENDER
Sylvain WALTISPERGER à Philippe HEID

Membre(s) absent(s) :

Secrétaire de séance : Cédric LEPAUL, assisté par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et personnes présents. Il ouvre la séance à 20h00 puis aborde l'ordre du jour.

La séance du conseil communautaire a été précédée par un point presse relatif à la mise en place de location de vélos à assistance électrique dans le cadre du dispositif MOVELO (réseau européen). Pour la deuxième année consécutive, la communauté de communes propose ce service à la pépinière d'entreprises LA RUCHE.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2016
2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes
3. SIVU du collège Félix Eboué dissout
 - 3.1 Compte administratif et compte de gestion 2014
 - 3.2 Compte de gestion 2015
4. Pépinière d'entreprises « LA RUCHE » – Modification des tarifications 2015
5. Hôtel d'entreprises « L'ENVOL » – Tarifications 2015
6. Gestion des déchets :
 - 6.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Année 2014
 - 6.2 Création d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Blodelsheim : Validation de l'avant-projet sommaire (APS)
7. Soutien aux activités socio-éducatives du collège Félix Eboué :
 - 7.1 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le transport scolaire
8. Zones d'activités de la Hardt : Convention de servitude avec Erdf
9. Remboursement aux communes de la participation à la brigade verte : Attribution de fonds de concours
10. Convention nationale de l'assemblée des communautés de France (ADCF)
11. Admission en non-valeur
12. Décision modificative N°2/2015 – Budget principal
13. Divers (Transport à la demande « Comcombus », déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques...)
14. Informations – communications

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 26 mai 2015

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2015 est approuvé sans observation.

2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes

Rapporteur : M. Claude BRENDER, Vice-président.

Conformément aux prescriptions légales, le Vice-président informe le conseil communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Le président a signé les marchés, avenants aux marchés et actes de sous-traitance suivants :

Groupe scolaire Rustenhart :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial (HT)	Nouveau montant du marché (HT)
2	Terrassements - Voiries	LINGENHELD	Sainte Croix en Plaine	170 000,00 €	157 543,47 €
	Sous-traitant à paiement direct n°1	HSOLS France	Molsheim	- €	6 180,00 €
	<u>Commentaires</u> <i>Acte de sous-traitance n° 1 - Lot n° 02 relatif à des travaux de pose de sols sportifs / coulés</i>				
	Sous-traitant à paiement direct n°2	ID VERDE	Mulhouse	- €	3 359,82 €
	<u>Commentaires</u> <i>Acte de sous-traitance n° 2 - Lot n° 02 relatif à des travaux d'espaces verts</i>				
	Sous-traitant à paiement direct n°3	EST SIGNALISATION	Niederhergheim	- €	2 916,71 €
	<u>Commentaires</u> <i>Acte de sous-traitance n° 3 - Lot n° 02 relatif à des travaux de signalisation</i>				

Aménagement de parking - Groupe scolaire Rustenhart :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
/	VRD	LINGENHELD	SAINTE-CROIX EN PLAINE	41 371,96 €	49 646,35 €

Construction d'un pôle enfance jeunesse et d'un pôle commercial, culturel et sportif à

Munchhouse – Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
/	Tranche ferme 2015-2016	ADAUHR	Colmar	25 500 €	30 240 €

Salon de l'artisanat et des métiers 2015

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
/	Installation générale	HORIZON	MASEVEAUX	43 333,33 €	52 000,00 €
/	Chargé de sécurité	PRECONIS	MULHOUSE	1 560,00 €	1 872,00 €
/	Contrôle des installations	APAVE	MULHOUSE	560,00 €	672,00 €
/	Sécurité	PHENIX SECURITE	MULHOUSE	2 000,00 €	2 400,00 €
/	Nettoyage	NET PRO SERVICE	HIRTZFELDEN	523,00 €	627,60 €
/	Communication : insertion	JDS	MULHOUSE	1 000,00 €	1 200,00 €
/	Communication : spots radio	GROUPE TERTIO	MULHOUSE	1 013,00 €	1 215,60 €
/	Communication : spots radio	FLOR FM	SOULTZ	673,75 €	808,50 €
/	Impression	CEWE COLOR	ESCHBACH / BREISGAU	1 991,87 €	2 390,25 €

3. SIVU du collège Félix Eboué dissout

3.1 Compte administratif et compte de gestion 2014

Compte administratif 2014

Rapporteur : M. Claude BRENDER, Vice-Président.

Monsieur le Président demande à M. Claude BRENDER, Vice-Président de présenter le compte administratif 2014.

Monsieur le Président, a quitté la salle et n’a pas pris part, ni aux discussions, ni au vote.

Le présent compte administratif rend compte de la gestion de l’exercice 2014 pour le budget principal du SIVU du collège Félix EBOUE. Les résultats du compte administratif 2014 correspondent à celui du compte de gestion de Mme le Trésorier de Neuf-Brisach.

Conformément à l’article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le compte administratif 2014 reprend les résultats antérieurs de l’exercice 2013 complétés des dépenses et des recettes réalisées au cours de l’exercice 2014.

FONCTIONNEMENT :

• Recettes de fonctionnement :	69.256,00 €
• Dépenses de fonctionnement :	81.384,44 €
Résultat de l'exercice 2014 (déficit) :	- 12.128,44 €
Excédent 2013 reporté :	12.128,44 €
Soit un résultat de fonctionnement 2014 de	0,00 €

INVESTISSEMENT :

• Recettes d'investissement :	32.644,00 €
• Dépenses d'investissement :	32.644,00 €
Résultat de l'exercice 2014:	0,00 €
Excédent d'investissement 2013 reporté :	0,00 €
Soit un excédent d'investissement 2014 de	0,00 €

Résultat de clôture 2014 : **0,00 €**

RESTES A REALISER :

• Restes à réaliser recettes :	0,00 €
• Restes à réaliser dépenses :	0,00 €
Soit des restes à réaliser 2014 :	0,00 €

Après s'être fait présenter le compte administratif établi par Monsieur le Président et dont les résultats d'exécution sont conformes au compte de gestion établi par Mme le Trésorier,

Considérant que Monsieur le Président a régulièrement administré au cours de l'exercice 2014 les finances du SIVU en titrant l'ensemble des recettes afférentes à l'exercice et en ordonnant toutes les dépenses ayant fait l'objet d'un service fait,

Suite à l'exposé de M. Claude BRENDER, Vice-Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, Vice-Président, et en l'absence de Monsieur le Président ;

Approuve l'ensemble de la comptabilité de l'ordonnateur soumise à son examen ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et arrête leur solde global comme indiqué ci-dessus ;

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits non reportés annulés ;

Donne décharge à M. le Président pour sa gestion de l'exercice 2014 conformément à l'article 1612-12 du code général des collectivités territoriales.

M. le Président est rappelé et peut à nouveau intégrer la salle.

Compte de gestion 2014

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

L'article 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote du conseil communautaire du compte administratif présenté après transmission, du compte de gestion par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il convient de formaliser par un vote du conseil communautaire sa prise en connaissance du compte de gestion qui certifie la sincérité des dépenses et recettes présentées dans le compte administratif.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Prend acte de la transmission par Mme le Trésorier de Neuf-Brisach des pièces des comptes de gestion 2014 ;

Constata les identités de valeurs avec les indications de Mme le Trésorier de Neuf-Brisach figurant dans ses comptes de gestion et relatives aux soldes d'exécution d'investissement et aux résultats de fonctionnement du budget principal.

3.2 Compte de gestion 2015

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Vu l'arrêté préfectoral N° 2014357-0007 du 23 décembre 2015 portant dissolution du SIVU du collège Félix EBOUE,

Vu l'état de la balance de transfert de l'actif et du passif du SIVU du collège Félix EBOUE établie par Mme le Trésorier de Neuf-Brisach avec effet au 1^{er} janvier 2015,

Vu l'article 1612-12 du CGCT disposant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote du conseil communautaire du compte administratif présenté après transmission, du compte de gestion par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il convient de formaliser par un vote du conseil communautaire sa prise en connaissance du compte de gestion qui certifie la sincérité des dépenses et recettes.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Prend acte de la transmission par Mme le Trésorier de Neuf-Brisach des pièces du compte de gestion 2015 ;

Constata les identités de valeurs avec les indications de Mme le Trésorier de Neuf-Brisach figurant dans la balance de transfert de l'actif et du passif.

***Observations** : Le SIVU du collègue Félix EBOUE, dissout, n'a pas établi de budget primitif en 2015, c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de compte administratif 2015. Toutefois, le Percepteur a dû procéder à des écritures de répartition de l'actif et du passif transférés aux deux communautés de communes, et doit, de ce fait, présenter un compte de gestion avant dissolution et après dissolution de ce budget.*

4. Pépinière d'entreprises « LA RUCHE » – Modification des tarifications 2015

Rapporteur : M. François BERINGER, Président en l'absence de M. Sylvain WALTISPERGER, Vice-président.

Le conseil communautaire doit approuver pour l'exercice 2015 à compter du 1^{er} juillet les tarifs de diverses mises à disposition de bureaux et ateliers, de locations de salles avec matériel et autres prestations à la Pépinière d'entreprises « La Ruche ».

Il est proposé de prendre connaissance des nouvelles grilles tarifaires données **en annexe**.

Les principales modifications sont les suivantes :

Grille tarifaire « prestations & services » :

- Forfait abonnement fibre optique : mise à jour du coût unitaire suite au renouvellement du contrat
- Forfait nettoyage d'un bureau créateur : ajout du coût unitaire
- Badge et télécommande supplémentaire : mise à jour du coût unitaire

Grille tarifaire des « mises à disposition de salles » :

- Café : ajout du coût unitaire

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Adopte les grilles tarifaires pour l'exercice 2015 à compter du 1^{er} juillet telles qu'elles figurent en annexe ;

Donne pouvoir à M. le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Hôtel d'entreprises « L'ENVOL » – Tarifications 2015

Rapporteur : M. François BERINGER, Président en l'absence de M. Sylvain WALTISPERGER, Vice-président.

Le conseil communautaire doit approuver pour l'exercice 2015 les tarifs de diverses mises à disposition de bureaux et ateliers, de locations de salles avec matériel et autres prestations à l'hôtel d'entreprises « L'Envol ».

Il est proposé de prendre connaissance des nouvelles grilles tarifaires données en annexe.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Adopte les grilles tarifaires pour l'exercice 2015 telles qu'elles figurent en annexe ;

Donne pouvoir à M. le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Gestion des déchets :

6.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Année 2014

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Le décret du 11 mai 2000 prévoit la présentation au conseil communautaire d'un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Ce document est à soumettre aux conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes avant le 30 septembre 2015.

Le rapport annuel pour l'année 2014 qui a été joint à l'ordre du jour comprend une analyse technique, financière et statistique du service déchets.

Il est demandé aux délégués communautaires de bien vouloir prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et d'émettre un avis.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le rapport relatif au prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2014 (annexe).

6.2 Création d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Blodelsheim : Validation de l'avant-projet sommaire (APS)

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération du 29 septembre 2014, le conseil communautaire a autorisé les études et travaux de création d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Blodelsheim.

Le maître d'œuvre retenu est venu exposer l'avant-projet sommaire (APS) au comité consultatif « gestion des déchets ». M. le Vice-président en reprecise les grandes lignes (voir plan et devis estimatif quantitatif en annexes).

Le coût des travaux en phase APS est estimé à 1.099.530 € HT.

L'estimatif comprend un contrôle d'accès des usagers, des ponts bascules pour les professionnels, une douzaine de quais de déchargement des déchets, une plateforme de dépôt des déchets verts, des conteneurs enterrés et des emplacement pour des bennes (habits, gravats...), des bâtiments de stockage des DDS et D3E, une ressourcerie (réemploi de meubles et objets), un local de gardiennage de 150 m² sur deux niveaux comportant un local de stockage, des sanitaires et vestiaires ainsi qu'une zone de bureaux paysagers et une kitchenette. Les flux des usagers et des prestataires de services sont bien différenciés.

Le terrain d'assiette de l'opération est d'environ 80 ares.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe ordures ménagères 2016. Ils seront réajustés à l'issue de la validation de l'avant-projet définitif (APD) et de la procédure de consultation des entreprises.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Par 18 voix pour et 1 abstention (M. Etienne SARTORIO),

Approuve l'avant-projet sommaire (APS) relatif aux travaux de création d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Blodelsheim ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe ordures ménagères 2016.

7. Soutien aux activités socio-éducatives du collège Félix Eboué :

7.1 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le transport scolaires

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

La communauté de communes organise le transport scolaire des enfants scolarisés dans les écoles du territoire. Le marché de prestations de services passé avec un transporteur arrive à échéance et doit être relancé pour l'année scolaire 2015/2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la communauté de communes est compétente en matière de participation financière aux activités socio-éducatives du collège Felix Eboué. Dans un souci d'efficacité économique et de simplification administrative, il est suggéré de mutualiser la passation d'un marché public de transport.

Comme le prévoit l'article 8 du Code des Marchés Publics, il est proposé de former un groupement de commande avec l'établissement du collège Félix Eboué pour ce marché, les besoins des deux établissements étant très similaires.

La communauté de communes sera coordinatrice du groupement et assurera à ce titre l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire.

Chaque partie s'engage à signer, pour ce qui le concerne, avec le cocontractant retenu, le marché correspondant à leurs besoins, de le notifier et d'assurer la bonne exécution des prestations.

Dans cette optique, un projet de convention a été rédigé (voir **annexes**).

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de l'établissement du collège Félix Eboué au groupement de commande pour le transport scolaire ;

Désigne la communauté de communes comme coordinatrice du groupement ;

Approuve la convention constitutive du groupement ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que tout document afférent à cette affaire.

8. Zones d'activités de la Hardt : Convention de servitude avec Erdf

Rapporteur : M. François BERINGER, Président en l'absence de M. Sylvain WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre d'une extension du réseau BTA au départ du poste « ZAC BLODELSHEIM », ERDF a installé, conformément à la convention sous seing privé du 24 mars 2015, une nouvelle ligne électrique souterraine desservant le silo Gustave Muller.

Suite à l'exposé de M. Sylvain WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'acte authentique de constitution de servitude concernant la parcelle sise à BLODELSHEIM section 12 numéro 350.

9. Remboursement aux communes de la participation à la brigade verte : Attribution de fonds de concours

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Il est rappelé que le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la communauté de communes. Il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (sportif, culturel...) mais aussi voirie, réseaux divers...

Le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes.

Il est proposé d'octroyer un fonds de concours au profit des communes membres correspondant aux remboursements de 50 % de leurs participations au Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigade verte).

Il sera versé sur présentation de justificatifs du versement de la participation des communes membres.

Il convient donc d'accepter ce principe pour l'ensemble des communes membres au titre de l'année 2015, à savoir :

Commune concernée	Montant du fonds de concours
Blodelsheim	3 320,26 €

Fessenheim	10 813,41 €
Hirtzfelden	2 563,30 €
Munchhouse	3 159,35 €
Roggenhouse	862,39 €
Rumersheim-le-Haut	2 518,54 €
Total	23 237,25 €

Observations : le coût de la participation 2015 a augmenté de 2,85 % lié à l'augmentation de la population et du potentiel fiscal du territoire.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Par 17 voix pour et 2 abstentions (MM. Jérôme HEGY et Mario HEGY),

Décide d'attribuer aux communes membres au titre de l'année 2015 les fonds de concours tels que définis dans le tableau ci-dessus ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif ;

Donne pouvoir à M. le Président de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. Convention nationale de l'assemblée des communautés de France (ADCF)

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Une délégation d'élus et de techniciens se rendra à la 26ème Convention Nationale de l'ADCF qui se tiendra cette année à Tours du 7 au 9 octobre prochains.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les travaux de l'Assemblée des Communautés de France dans le cadre de l'évolution actuelle de l'intercommunalité, il est proposé que le budget général prenne en charge les frais occasionnés (inscription, déplacement aller-retour entre Fessenheim et Tours, restauration et hébergement) pour Mme Agnès MATTER-BALP et MM. François BERINGER et Frédéric GOETZ, élus membres du bureau communautaire, ainsi que M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Le programme de la 26ème Convention de l'ADCF est disponible sur le site de l'association. Le thème de cette année est « cohésion sociale et territoriale ».

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise le déplacement de la délégation les 7, 8 et 9 octobre 2015 à Tours et la prise en charge des frais d'inscription, de déplacement, de restauration et d'hébergement pour la délégation des quatre personnes précitées ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

11. Admission en non-valeur

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le Trésorier de la communauté de communes a présenté aux fins d'admission en non-valeur un état de produits irrécouvrables d'un montant total de 250,50 € se rapportant aux exercices 2013 et 2014.

Les motifs des admissions en non-valeur sont les suivants :

- Liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif
- Procédure de rétablissement personnel avec effacement de dettes

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de fixer les créances à admettre en non-valeur d'un montant de 250,50 € à l'article 6542 au Budget annexe ordures ménagères 2015.

Suite à l'exposé de M François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise cette écriture au budget annexe ordures ménagères telles que mentionnées ci-dessus ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

12. Décision modificative N°2/2015 – Budget principal

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Vu les dépenses liées à l'aménagement de la piste cyclable RD52,

Vu les dépenses liées à l'aménagement des pistes cyclables Munchhouse, Roggenhouse & Rustenhardt,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables,

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise l'inscription des crédits au Budget Primitif 2015, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
2151 – 041 – Réseaux de voirie	Ajustement crédits		+ 242 350,23 €
2145 – 041 – Constructions sur sol d'autrui	Ajustement crédit	+ 242 350,23 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 242 350,23 €	+ 242 350,23 €
TOTAL GENERAL		+ 242 350,23 €	+ 242 350,23 €

13. Divers (Transport à la demande « Comcombus », déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques...)

Déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques : un appel à projet régional, soutenu par l'ADEME, a été lancé pour permettre aux collectivités et établissements publics d'équiper leur territoire de bornes de recharges pour véhicules électriques afin de réaliser un maillage en Alsace. La date limite de dépôts des dossiers est le 31 décembre 2015.

Les particuliers, propriétaires de véhicules électriques, rechargent en général à leur domicile. Ces bornes de recharge seraient principalement destinées aux autres automobilistes, les touristes et les professionnels en déplacement.

Il existe 3 types de bornes : rapides, semi rapides et lentes.

Il convient à la communauté de communes de se positionner sur la question et, le cas échéant, d'adresser une lettre d'intention à l'ADEME.

Suite à l'exposé de M François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'étudier le déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques sur le territoire ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer une lettre d'intention à l'ADEME.

14. Informations – communications

Fermeture temporaire de la trésorerie : En raison d'importants travaux de mise aux normes ne pouvant être effectués en site occupé, la trésorerie de Neuf-Brisach sera fermée du 23 juillet au 18 août 2015. Pendant cette période, l'activité et le personnel de la trésorerie seront transférés dans des locaux de la cité administrative de Colmar, non accessible au public. Les services de la trésorerie et de la communauté de communes resteront en contact téléphoniquement. Une navette courrier sera mise en place dans les locaux de l'UEM de Neuf-Brisach, les services de la communauté de communes pourront y déposer le courrier destiné à la trésorerie.

M. le Président indique qu'en accord avec la trésorerie, les factures ordures ménagères du 1^{er} semestre 2015 seront adressées à partir de mi-août aux redevables du territoire.

Le conseil communautaire prend connaissance de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion ainsi que la presse locale pour leur présence et clôt la séance à 21 h 30.

Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. François BERINGER	Président	---	
Mme Sandrine BLONDEAU	Conseillère communautaire	---	
M. Claude BRENDER	1 ^{er} Vice-président	---	
Mme Christine GANTNER	Conseillère communautaire	---	
M. Frédéric GOETZ	2 ^e Vice-président	---	
M. Jérôme HEGY	Conseiller communautaire	---	
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire	---	
M. Philippe HEID	Conseiller communautaire	---	

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
Mme Liliane HOMBERT	Conseillère communautaire	---	
Mme Marie-Jeanne KIEFFER	Conseillère communautaire	---	
M. Cédric LEPAUL	3 ^e Vice-président	---	
M. Jean-Louis LIBSIG	Conseiller communautaire	---	
Mme Agnès MATTER BALP	Conseillère communautaire	---	
M. Henri MASSON	Conseiller communautaire	---	:
M. Luc MEYER	Conseiller communautaire	à M. Thierry SCHELCHER	Thierry SCHELCHER :
M. Etienne SARTORIO	Conseiller communautaire	---	
M. Thierry SCHELCHER	Conseiller communautaire	---	
M. Etienne SIGRIST	Conseiller communautaire	à M. Claude BRENDER	Claude BRENDER :
Mme Sonia WALTISPERGER	Conseillère communautaire		
M. Sylvain WALTISPERGER	4 ^e Vice-président	à M. Philippe HEID	M. Philippe HEID :